

## **Le 06 mars 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 6 mars 2017, de 20 h 00 à 20 h 50 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère  
M. Christian Lévesque, conseiller  
M. Patrick Dionne, conseiller  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

038-2017

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2017
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 février 2017
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Adoption des États Financiers 2016 de la Régie Intermunicipale en service d'incendie
7. Dépôt du rapport budgétaire au 1er mars 2017 pour la période de janvier et février 2017
8. Ajustement des comptes à payer de février 2017
9. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
10. Plan de mesures d'urgence
11. Rapport d'organismes
12. Correspondance
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Clôture et levée de la séance

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2017**

Il est proposé par M. Patrick Dionne

039-2017

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 6 février 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

#### **4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 février 2017**

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 6 février 2017.

#### **5. Approbation et autorisation des comptes à payer**

Il est proposé par M. Réal Lévesque

040-2017

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 88 286,30 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

#### **6. Adoption des États financiers 2016 de la Régie Intermunicipale en service d'incendie**

M. Christian Lévesque représentant municipal sur le conseil d'administration de la Régie inter municipale du service des incendies informe les membres du conseil que la Régie a terminée l'année avec un excédent de 19,174 \$, ce qui porte le surplus accumulé à 186,098 \$. Un montant sera investi par la Municipalité de Mont-Carmel afin d'ajuster leur part au surplus accumulé.

041-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les états financiers 2016 de la Régie inter municipale en service d'incendie tel que présentés.

#### **7. Dépôt du rapport budgétaire au 1<sup>er</sup> mars 2017 pour la période de janvier et février 2017**

Tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet le rapport budgétaire trimestriel en date du 28 février 2017 à chacun des membres du Conseil.

#### **8. Ajustement des comptes à payer de février 2017**

La Directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que dans les dépenses incontournables du mois de janvier 2017 et listé dans la liste des comptes à payer présentée lors de la séance du 6 février 2017, pour les dépenses en conciergerie on doit lire 1 275 \$ plutôt que 1 250 \$ ce qui porte le montant total des comptes à payer approuvé par la résolution numéro 019-2017 à 54 082,45 \$.

Qu'une correction manuelle sera faite au livre des minutes.

#### **9. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que dans les prochains mois une entente sera prise pour le partage des services d'un préventionniste qui sera géré par la MRC, soit le coordonnateur en service de sécurité incendie et s'entendre afin de travailler tous de la même manière.

Un organigramme est présentement en préparation afin d'indiquer le rôle de chacun.

Une nouvelle convention de travail, pour tous les pompiers, sera rédigée afin d'arrimer les conditions et les tâches de chacun des pompiers pour l'ensemble des casernes de la Régie Kamouraska-Ouest.

En fin de semaine dernière il y a eu une formation sur un bateau de sauvetage sur le fleuve. Il y a besoin afin d'avoir une bonne

embarcation afin d'aller faire des sauvetages sur l'eau. Un seul équipement pourrait être acheté pour l'ensemble de la MRC.

## **10. Plan de mesure d'urgence**

Madame Anne Desjardins, Directrice générale a remis à chacun des membres du conseil le descriptif du plan de mesure d'urgence pour adoption.

ATTENDU QUE

les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU QUE

le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE

le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

042-2017

Pour ces motifs, il est proposé par M. Réal Lévesque,

Appuyé par Mme Marie-Hélène Dumais et résolu à l'unanimité des membres présents:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

Responsable municipal : M. Jean Dallaire et M. Christian Lévesque, substitut;

Coordonnateur municipal de sécurité civile : Mme Anne Desjardins et Mme Suzanne Dubé, substitut;

Coordonnateur de site : M. Pierre Garon et M. Christian Gagnon, substitut;

Responsable de la mission Administration : Mme Anne Desjardins et Mme Suzanne Dubé substitut;

Responsable de la mission Communication médias: M. Jean Dallaire

Responsable de la mission Communication citoyens: M. Denis Moreau et M. Patrick Dionne substitut;

Responsable de la sécurité des personnes et sécurité incendie : M. Christian Gagnon et M. Réjean Théberge substitut;

Responsable des services aux sinistrés : M. Réal Lévesque et Mme Marie-Hélène Dumais substitut;

Responsable des services techniques et transports : M. Christian Lévesque et M. Pierre Garon substitut.

Que cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité en ce 6ième jour du mois de mars 2017.

## **11. Rapport d'organismes**

**M. Christian Lévesque, conseiller** informe les membres du conseil que le Comité de développement de Saint-Denis est dans les préparatifs du Grand Salon des produits régionaux qui se tiendra en juillet. Le Comité est également dans la préparation de son assemblée générale annuelle qui se tiendra sous-peu.

## **12. Correspondance**

### **12.1 MRC de Kamouraska**

***Validation des personnes désignées au niveau local pour l'enlèvement des obstructions menaçantes – cours d'eau***

CONSIDÉRANT que selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcles ou d'obstructions causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT que selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcles et de situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,  
043-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque  
Appuyé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Pierre Garon, ouvrier municipal comme personne désignée. Une fois nommé par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Qu'une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

**12.2 Trans-Apte**  
***Participation financière au transport adapté pour l'année 2017***

CONSIDÉRANT que la contribution des municipalités pour le service de transport adapté est établi en fonction de la population et des coûts d'opération prévisionnel au transport adapté pour 2017;

CONSIDÉRANT que la contribution de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour le service de transport adapté sur son territoire a été établie par Trans-apte Inc. à 1 763,26 \$ pour l'année 2017;

044-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer et de payer la somme de 1 763,26 \$ pour l'adhésion à Trans-apte Inc., pour l'année 2017 et d'autoriser Mme Anne Desjardins à verser la contribution requise.

Ce montant est prévu au budget 2017.

**12.3 Campagne de financement du Cégep de La Pocatière**

CONSIDÉRANT que la municipalité a accepté en avril 2016, par la résolution numéro 082-2016, de s'engager dans la Campagne de financement du CÉGEP de La Pocatière à condition que la MRC accepte d'investir dans la campagne;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la confirmation que la MRC a pris la décision d'investir dans la Campagne via le Fond de développement municipal du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que la municipalité aura à payer une seule fois sa contribution, soit 0,25 \$ per capita et ce la première année pour un montant de 132 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
045-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement à *La Fondation du CÉGEP de La Pocatière* un montant de 132 \$.

**12.4 La Société d'agriculture du comté de Kamouraska**  
**Publicité dans le bottin Expo 2017**

CONSIDÉRANT

que suite à une demande de La Société d'Agriculture du Comté de Kamouraska pour une publicité de la municipalité pour la réalisation du programme de leur exposition 2017;

046-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement d'une somme de 75,00\$ avant taxes, à La Société d'Agriculture du Comté de Kamouraska pour une publicité d'un quart de page de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie dans le programme de leur exposition 2017.

**12.5 Action Chômage Kamouraska inc.**

**Membre corporatif d'Action Chômage Kamouraska**

CONSIDÉRANT

que l'organisme est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT

que l'organisme travail afin dans le but de faire assouplir la Loi, notons ici quelques réalisations :

- Les prestations compensations ont été modifiées pour passer de 6 à 26 semaines;
- Des modifications ont été apporté qui sont favorables aux sans emploi dont les 910 heures exigé qui a été abolie et qui fait que tous les prestataires peuvent se qualifié avec 560 heures;
- À compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, une seule semaine d'attente est exigé au lieu de deux semaines.

CONSIDÉRANT

que l'organisme a besoin d'appui afin de poursuivre son travail et pour ce faire demande aux entreprises et municipalités de renouveler leur carte de membre pour un montant de 50 \$.

EN CONSÉQUENCE  
047-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion à Action Chômage Kamouraska inc. pour un montant de 50 \$.

**12.6 Relais pour la vie – 7<sup>ième</sup> édition**

**Demande d'appui**

CONSIDÉRANT

que le Relais consiste à rendre hommage aux personnes touchées par la maladie et lutter ensemble dans l'espoir d'éradiquer cette maladie;

CONSIDÉRANT

que la Société canadienne du cancer est un organisme bénévole national, à caractère communautaire, dont la mission est l'éradication du cancer et l'amélioration de la qualité de vie des personnes touchées par le cancer;

CONSIDÉRANT

que les membres du conseil ont décidé de ne pas former d'équipe cette année;

CONSIDÉRANT

que les membres du conseil souhaitent continuer de soutenir la cause;

CONSIDÉRANT

que Mme Anne Desjardins, Directrice générale souhaite s'impliquer pour une troisième année en se joignant à une autre équipe;

EN CONSÉQUENCE,  
048-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'encourager Mme Anne Desjardins dans son implication dans le Relais 2017 en émettant, au nom de la Société canadienne du cancer, un chèque au montant de 100 \$.

**12.7 Défi-vélo André-Côté**

CONSIDÉRANT	<p><b><i>Résolution autorisant la circulation sur les routes de la municipalité</i></b></p> <p>que Les participants au Défi-Vélo André Côté passeront dans la municipalité dans la journée du 1er juillet 2017 pour se rendre dans d'autres municipalités.</p> <p>Bien que la municipalité n'a pas besoin de s'impliquer afin d'assurer la sécurité des cyclistes ou gérer la circulation, les organisateurs demandent à la municipalité une autorisation écrite leur accordant le droit de passage dans la municipalité.</p>
049-2017	<p>Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une autorisation écrite soit envoyée aux organisateurs du Défi-Vélo André Côté.</p>
CONSIDÉRANT	<p><b><i>Résolution autorisant la sortie du ou des camions des services incendie avec gyrophares et personnel incendie</i></b></p> <p>que la municipalité ne possède pas de camions incendie sur son territoire mais qu'elle fait partie d'un regroupement de 5 municipalités faisant partie de la Régie Intermunicipale en services d'incendie du Kamouraska-ouest;</p>
050-2017	<p>Il est proposé par M. Patrick Dionne</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité autorise la Régie Kamouraska-ouest à prendre part au Défi-vélo André-Côté en déployant camions et personnels afin d'assurer la sécurité des cyclistes qui circuleront dans la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie lors de l'événement qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet 2017.</p>
	<p><b>12.8 Coalition québécoise pour le contrôle du tabac</b></p>
CONSIDÉRANT	<p><b><i>Lettre d'appui</i></b></p> <p>que la municipalité a donné son appui à l'organisme en juin 2016 pour un emballage neutre et standardisé de produits du tabac;</p>
CONSIDÉRANT	<p>que « la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac » poursuit sa lutte cette fois en réclamant un rehaussement de la taxes sur le tabac;</p>
CONSIDÉRANT	<p>qu'en dépit des trois dernières hausses depuis novembre 2012, les fabricants de tabac ont réussi à maintenir leur offre de cigarettes à peine plus chères qu'elles ne l'étaient il y a douze ans grâce à la mise en marché de marques à rabais;</p>
CONSIDÉRANT	<p>que la Coalition réclame désormais une réforme globale du cadre fiscal encadrant le tabac afin qu'il optimise l'intérêt public, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le premier objectif devrait être de minimiser, voir éliminer la manipulation des prix qui neutralisent l'impact bénéfique des hausses de taxes;</li> <li>➤ Il devrait incomber à l'industrie, et non aux fumeurs ni aux contribuables, de payer les 50 millions \$ que coûtent les interventions gouvernementales sur le tabac, ce qui permettrait d'investir ce montant ailleurs en santé publique.</li> </ul>
EN CONSÉQUENCE, 051-2017	<p>Il est proposé par M. Christian Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adresser une lettre au ministre Carlos J. Leitao afin que soit réviser le cadre fiscal sur le tabac afin qu'il optimise l'intérêt public à tous les niveaux.</p>
	<p><b>12.9 Ville de Bois-des-Filion</b></p>
CONSIDÉRANT	<p><b><i>Résolution d'appui à la Société canadienne du cancer pour décréter avril Mois de la Jonquille</i></b></p> <p>qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;</p>

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,

052-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Appuyé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

### **13. Autres sujets**

#### ***Demande de soumission pour les vidanges de la fosse septique du Complexe municipal.***

Mme Desjardins, Directrice générale demande l'autorisation du conseil afin d'aller en appel d'offres auprès de deux soumissionnaires.

053-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser cette demande.

054-2017

M. Christian Lévesque propose

Qu'une lettre de félicitations soit envoyée à Mme Anne St-Amand qui a remporté le record canadien en marche rapide au 3 000 mètres.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **14. Période de questions**

M. Hervé Bérubé demande quel est le budget total de la Régie Intermunicipale du service d'incendie.

M. Christian Lévesque vérifie les informations qu'il présentera lors de la séance du mois prochain.

### **15. Clôture et levée de la séance**

055-2017

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 50.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,  
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Boutellerie

### LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	548,89 \$
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST INC.	45,00 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	480,74 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA- RIVIÈRE-DU-LOUP	600,00 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	404,88 \$
EAU LIMPIDE INC	50,00 \$
ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET	25,00 \$
FERME PIERRE GARON	2 101,16 \$
GROUPE CCL	551,50 \$
GROUPE DYNACO BMR	115,81 \$
IMPRESSION SOLEIL	293,19 \$
JALBERTECH	2 055,16 \$
MRC DE KAMOURASKA	41 451,71 \$
PROMOTION KAMOURASKA	65,00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 590,37 \$
SUZANNE DUBÉ	72,63 \$
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DU KAMOURASKA	20,00 \$
TRANS-APTE INC.	1 763,26 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	12 858,38 \$
VILLE SAINT-PASCAL	3 617,02 \$
WSP CANADA INC	3 161,81 \$
SOUS-TOTAL	75 446,39 \$

### **PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE FÉVRIER 2017**

SALAIRES (FÉVRIER 2017)	5 122,26 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (FÉVRIER 2017)	2 096,41 \$
CONCIERGERIE	1 020,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	145,70 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 913,22 \$
FRAIS BANCAIRE	386,12 \$
SOUS-TOTAL	12 839,91 \$
GRAND-TOTAL	<u>88 286,30 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2017 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.



Saint-Denis, le 6 mars 2017

Annexe

Résolution

040-2017

---

Anne Desjardins  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière